

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-012 en date du 12 janvier 2022
Portant sur la création d'un site VTT – Cyclo sport FFC Est-Creuse**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze janvier à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en audio visio conférence, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 06/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 44	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 47	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET B, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY.

Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, FAUCHER à VENTENAT.

Excusés : MM. FERRIER, BOUCHET, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Alain GRASS

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a fait du développement de l'offre de la randonnée un axe majeur de sa politique touristique.

Plusieurs acteurs du territoire interviennent et développent des offres pour des pratiques et des clients divers : randonnée pédestre, itinérance VTT / véloroute / pédestre... Voir annexe 1 : l'offre de randonnée sur le territoire de Marche et Combraille en Aquitaine.

À ce jour, on peut voir que la Communauté de communes se dote progressivement des investissements et aménagements nécessaires pour s'afficher comme territoire « randonnée » au sein de la Creuse.

Afin de continuer le développement de la filière randonnée, il est proposé d'étudier la possibilité d'établir sur le territoire une base VTT et Cycloport labélisée par la fédération France de Cyclisme (FFC©) dont le siège se situerait sur la commune de Mainsat – site du château de Portes.

Le projet de base VTT et Cycloport FFC est porté par l'association CCME (Cercle Cycliste Mainsat Evaux) qui emploie un salarié à temps complet. Les points forts de cet éventuel futur équipement seraient :

- Création de circuits dédiés à la pratique du VTT (Km, dénivelé, difficulté, balisage) et de parcours sur route ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- Aménagements et animations ouverts à l'année pour une utilisation par les habitants : circuits d'initiation, sorties VTT VAE, parcours d'initiation ;
- Circuits en cohérence avec les aménagements existants : GRP, GR, circuits de randonnée, boucles vélos... ;
- Gestion administrative et technique déléguées à l'association CCME ;
- Promotion départementale, nationale et internationale de la base VTT/Cycloport FFC Est-Creuse ;
- Valorisation du site du Château des Portes à Mainsat.

Le détail de l'intégralité du dossier de présentation se trouve dans l'annexe jointe à la présente délibération.

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine serait le partenaire privilégié de l'association CCME, signataire d'une convention et d'un cahier des charges présentés en annexe 3 pour obtenir le label.

Les engagements de la communauté de communes :

- Engagement financier : s'acquitter de la cotisation auprès de la fédération nationale et soutien à l'association CCME à hauteur de 22 000 € sur quatre ans (2022 – 2025) soit en moyenne 5 500€ / an conformément au budget prévisionnel présenté en annexe ;
- Assurer par tous les moyens dont elle dispose la promotion et la communication des outils créés par le CCME concernant le site.

En contrepartie la communauté de communes délègue au CCME, selon les modalités définies dans le cahier des charges en annexe :

- La création des parcours dans le respect du label ;
- La création de tous les outils de présentation de l'offre (tracé, carto, topo-fiche...);
- Le balisage et son suivi respectant les critères du label sur l'intégralité des circuits ;
- L'accueil des visiteurs / habitants pour toute demande d'information relative au site ainsi que l'accueil physique des clients sur site ;
- La gestion d'un parc de location de VTT classiques et VAE ;
- Le recrutement et l'emploi d'un guide moniteur qualifié ;
- La mise à disposition à raison de 2 jours par mois (juillet et août) pour encadrement sorties-vélos-rando à thèmes.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un site VVT- Cycloport FFC© Est-Creuse à Mainsat ;
- **DÉLÈGUE** la gestion, dans les conditions définies ci-dessus, à l'association CCME ;
- **INSCRIT** au prochain budget prévisionnel les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet selon les conditions indiquées ci-dessus et présentées en annexe ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et le cahier des charges avec la FFC© sous réserve d'obtention des crédits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 janvier 2022
Pour copie conforme, le 24 janvier 2022

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20220112-2022-012-DE Date de réception préfecture : 24/01/2022
--